

• (10.00 p.m.)

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### LA POLLUTION—LE RENFLOUAGE DE L'ÉPAVE DE L'IRVING WHALE

**M. Heath Macquarrie (Hillsborough):** Monsieur l'Orateur, je suis désolé que mon collègue n'ait pas parlé plus longtemps. Je sais que ceux qui quittent la Chambre déçus devront croiser ceux qui y entrent uniquement pour m'écouter.

Mercredi dernier, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) où il en était dans ses tentatives de renflouage de l'*Irving Whale*, pétrolier qui repose au fond du golfe Saint-Laurent depuis plus d'un an. Le ministre m'a répondu qu'il me ferait parvenir une copie de la lettre qu'il avait déjà expédiée à mon collègue, le député d'Egmont (M. MacDonald). Bien que je n'aie pas reçu d'exemplaire de cette lettre émanant du ministre, sauf erreur, selon mon collègue de l'île, cette lettre ne renferme pas de renseignements qui n'aient déjà été donnés à la Chambre, ce qui n'était pas beaucoup.

Il est à peine nécessaire que je répète que cette grave menace de pollution inquiète beaucoup tous les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard. En mars dernier, cela date de loin, les plages magnifiques et sans prix de la côte nord de l'île étaient parsemées de plaques de pétrole solidifié. Heureusement qu'il n'y a pas eu de grands écoulements, mais pendant combien de temps pouvons-nous être sûrs qu'une fuite considérable ne se produira pas? La situation est telle qu'il ne suffit pas de se fier à la chance. On devrait et on doit supprimer la menace.

L'hiver dernier, un député de l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, l'hon. Robert Schurman, a donné l'assurance que l'*Irving Whale* serait renfloué avant le 15 mai 1971. Cette date magique a passé, mais l'*Irving Whale* est toujours là, ainsi que sa cargaison polluante. Par la suite, on a laissé entendre que le renflouement se ferait à l'automne, après la fermeture de la grande saison touristique de l'île, mais, mercredi dernier, le ministre a évoqué les tempêtes qui sévissent à l'automne sur la côte est. Hélas, bientôt, trop tôt, il pourra signaler que la neige et la glace sont arrivées, avec d'autres manifestations peu favorables de la nature.

Un des fonctionnaires du ministère des Transports, selon une dépêche de la *Presse canadienne* datée du 7 septembre, aurait dit douter que l'enlèvement du 1.1 million de gallons de mazout commence avant le printemps prochain. S'il en est ainsi, nous passerons un autre automne et un autre hiver d'anxiété. Le directeur régional de la section maritime du ministère, M. Weston, doute que le travail puisse s'effectuer au cours de l'hiver.

Vu que le temps et les circonstances sont si peu souvent propices, n'est-il pas regrettable qu'on n'ait pas fait cela le printemps dernier? Je compte sur une promesse ferme et sur l'établissement de plans bien au point pour faire dis-

[M. l'Orateur suppléant (M. Laniel)]

paraître ce grave danger qui menace nos plages et le milieu maritime.

Cela ne sert pas à grand-chose de déplorer les occasions manquées, bien qu'on puisse en dire long là-dessus dans un débat. Il faut viser surtout à agir au plus vite et de façon efficace pour remédier à ce grave risque de pollution. J'ai la ferme conviction, dans ce domaine, de servir de porte-parole à toute la population de l'Île-du-Prince-Édouard.

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, en réponse au député de Hillsborough (M. MacQuarrie), je lui signale que le ministre des Transports (M. Jamieson) m'a prié d'assurer encore une fois à la Chambre, en son nom, que l'on fera disparaître cette menace de pollution et que les travaux commenceront dès que les circonstances le permettront.

Le ministère des Transports s'est efforcé, ces derniers mois, de recueillir tous les renseignements possibles sur le *Whale*, sa structure, sa position au fond de l'océan, les facteurs météorologiques, les données sur le navire et sa cargaison, car tout cela est absolument nécessaire à la préparation des opérations de renflouement. Le *Whale* ou sa cargaison seront donc renfloués le plus tôt possible. Les soumissionnaires capables de mener à bien un travail de renflouement de ce genre ont rencontré ces dernières semaines, les fonctionnaires du ministère des Transports. Une réunion s'est tenue préalablement aux appels d'offres et les soumissionnaires ont visité la région pour y faire une inspection des lieux. On sollicite aujourd'hui des offres de ces sociétés et la décision finale sera prise une fois qu'on se sera parfaitement assuré du maximum de protection.

Je sais que le député n'ignore pas qu'un climat instable règne en ce moment sur la région atlantique, où soufflent des ouragans, ce qui explique qu'on mette encore plus l'accent sur le choix du temps de l'année et l'élément de sécurité.

### AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES REVENDICATIONS AMÉRICAINES QUANT À L'ÎLE MACHIAS SEAL—LES INCURSIONS DES GARDE-CÔTES AMÉRICAINS DANS L'ENTRÉE DIXON—L'ATTITUDE DU CANADA

**M. Frank Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, cet après-midi, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) quelle était l'attitude du Canada et quelles mesures nous allions prendre au sujet de l'île Machias Seal située à l'embouchure de la baie de Fundy, et spécialement au sujet de l'entrée Dixon sur la côte du Pacifique.

Les observations que je veux faire ce soir ont trait à la situation assez critique qu'a créée l'entrée Dixon et qui a constitué, ces derniers mois, une cause de vexation pour les pêcheurs canadiens. Afin de voir la situation dans son contexte, il faut rappeler que c'est en 1903 qu'un tribunal présidé par un as du compromis venu d'Angleterre et connu sous le nom de lord Alverstone, a pris une décision concernant la ligne de démarcation de la Colombie-Britannique d'avec l'Alaska. Du côté de la mer, la frontière ne causait, en 1903, aucun problème. Le désaccord concernait la superficie de terre, ce qui n'est pas ce qui nous occupe actuellement.